

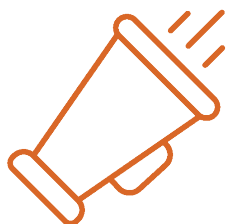


Répertoire

AIDES & APPELS À PROJETS

SPECTACLE VIVANT

EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



À noter

Ce panorama ne prétend pas à l'exhaustivité mais vise à donner une première vue des aides et appels à projets pour la création et à la diffusion en spectacle vivant ainsi que les aides à l'action culturelle pour la saison 2026-2027 pour les porteurs de projets artistiques et culturels du territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Sont listées les aides portées par la DRAC, le Conseil régional, les Conseils départementaux et les Métropoles et Villes centres des 12 départements.

Les aides aux pratiques amateurs ou à l'enseignement artistique ne sont en revanche pas reprises.

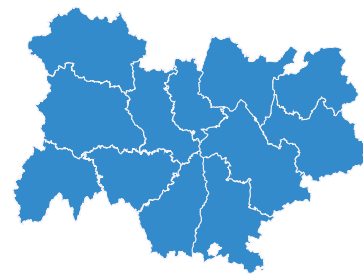
Pour toute information sur les aides mentionnées, merci de vous rapprocher des services de l'État et des collectivités territoriales concernées.



La période actuelle étant marquée à la fois par l'incertitude budgétaire et la période électorale, les aides et leurs dates de dépôts sont à prendre avec précaution et à vérifier sur les sites respectifs des collectivités territoriales mentionnées.

Sommaire

Auvergne-Rhône-Alpes	p.5
Ain	p.11
Allier	p.14
Ardèche	p.16
Cantal	p.19
Drôme	p.21
Isère	p.24
Loire	p.28
Haute-Loire	p.32
Puy-de-Dôme	p.34
Rhône	p.37
Savoie	p.41
Haute-Savoie	p.43
<i>Focus - Éducation artistique et culturelle</i>	p.46
<i>Focus - Aides à la création et à la diffusion</i>	p.51
<i>Focus - Autres pistes de financements</i>	p. 55



DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV) : aide aux équipes artistiques indépendantes

- **Danse : aide au projet et conventionnement**
Audition des compagnies chorégraphiques : 27 et 28 janvier 2027 à la Maison de la danse
Commission : 10 et 11 février 2027 à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
- **Musique : aide au projet et conventionnement**
Commission : 9, 10 et 11 mars 2027
- **Théâtre : aide au projet**
Pré-commission : courant février et mars 2027
Commission : 24 et 25 mars 2027



Dépôt : 31 octobre 2026

- **Théâtre : conventionnement**
Journées de pré-commissions : fin mai 2027
Commission : 8 juin 2027



Le dépôt des demandes de conventionnement « théâtre » 2027 est clos.
Ouverture du dépôt des dossiers 2028 : 20 avril 2027

Détail de l'aide

— Labels et appellations du spectacle vivant : subvention annuelle

Les structures détentrices d'un label ou d'une appellation attribués par le ministère de la Culture sont des structures de référence nationale, exerçant des missions de production et de diffusion artistique dans un ou plusieurs domaines du spectacle vivant. La subvention annuelle est versée dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.



Dépôt : 30 novembre 2026

Détail de l'aide

— Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique

Cette aide vise à soutenir les festivals du spectacle vivant et des arts visuels faisant preuve d'exigence et de prise de risque artistiques, dans leurs besoins de développement et de structuration et dans leurs démarches de transition.



Dépôt : vers mi-mars (date à préciser pour 2027)

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Aides aux projets d'éducation artistique et culturelle et à l'action culturelle

Les projets concernés sont ceux permettant aux enfants et aux jeunes mais aussi plus globalement aux habitants de rencontrer des artistes, des auteurs, des scientifiques, des architectes ou des journalistes dans une démarche de transmission s'appuyant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Plus d'infos dans la rubrique Foire aux questions : « subvention » Action culturelle et territoriale de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes [🔗](#)



Dépôt : 15 novembre 2026

Détail de l'aide

— Aide à la composition musicale

Destinée aux compositeurs/compositrices qui écriront une œuvre musicale originale, en vue de sa présentation au public, et dont la première diffusion aura lieu en région AURA. Tous les genres musicaux sont éligibles.



Dépôt : fin décembre 2026 (date à préciser)

Détail de l'aide

Portail général des aides

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Subventions

Fonctionnement

— Financer le projet artistique et culturel de mon équipe artistique conventionnée

Mettre en œuvre et développer le projet artistique et culturel d'une compagnie ou d'un ensemble conventionné en Auvergne-Rhône-Alpes. Aide au fonctionnement général.



Dépôt : d'octobre à fin novembre 2026

Détail de l'aide

— Financer les activités de mon lieu culturel labellisé

Développer le projet artistique et culturel d'un lieu de spectacle et/ou de création qui bénéficie d'un label de l'État ou régional (Scène régionale ou lieu d'émergence et de création). Aide au fonctionnement général.



Dépôt : d'octobre à fin novembre 2026

Détail de l'aide

Aide à la création

— « Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel »

Développer l'activité de la compagnie en proposant de nouveaux spectacles. Plus précisément, vous recherchez une aide pour réaliser un projet de création, de reprise ou un travail de recherche en vue d'une création.



Dépôt : d'octobre 2026 à fin janvier 2027

Détail de l'aide

— « Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel de musiques actuelles »

Développer l'activité de votre structure en proposant de nouveaux spectacles de musiques actuelles. Plus précisément, vous recherchez une aide pour réaliser un projet de création, de reprise ou un travail de recherche en vue d'une création de musiques actuelles.



Dépôt : d'octobre 2026 à fin janvier 2027

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Organiser un festival ou une fête du livre

Cette aide s'adresse aux structures publiques ou privées organisatrices de festivals (collectivités territoriales, associations, entreprises, ...).



Dépôt : minimum 4 mois avant le début de la manifestation

Détail de l'aide

Numérique

— Financer une création en environnement numérique, interactive et immersive en Auvergne-Rhône-Alpes

Le Fonds d'aide à la création en environnement numérique, interactive et immersive pourra soutenir des projets au stade de l'écriture, de la recherche et développement, ou au stade de la création et production. Les oeuvres concernées sont les oeuvres immersives ou interactives, les oeuvres intégrant de nouvelles formes de narration en vue de diffusion transmédia, de nouvelles expériences sonores, etc.



Dépôt : calendrier à venir pour 2027

Détail de l'aide

#Aides indirectes

— Arts et Culture en lycée en CFA

Toutes disciplines. Financer un projet d'éducation artistique et culturelle dans un établissement scolaire ou un établissement de formation. Projet à l'attention des lycées et apprentis. Le projet doit respecter les 3 piliers de l'EAC.

Plus d'infos : artsetculture@auvergnerhonealpes.fr



Dépôt : mars-mai 2027

Appels à projet

— « Culture en territoire » : développer un projet culturel sur des territoires ruraux

- **Volet « Scène en territoire »** : diffusion professionnelle d'œuvres ou artistes du spectacle vivant
- **Volet « Création et patrimoine »** : accueil de créations artistiques professionnelles dans des lieux patrimoniaux et sites naturels remarquables.



Dépôt : printemps - été 2027

Détail de l'aide

Portail général des aides

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes & ARS - Agence régionale de Santé

Appels à projet

Aide à l'action culturelle

— Culture et Santé

À l'attention des structures sanitaires et médico-sociales, le programme régional Culture et Santé vise à accompagner des projets artistiques et culturels co-construits, entre établissements de santé, équipements culturels et artistes professionnels qualifiés. Il s'agit ainsi de donner la possibilité à toute personne de débiter ou de poursuivre sa vie culturelle y compris pendant un temps d'hospitalisation transitoire ou une vie en institution, contribuant ainsi à réduire son isolement. Les projets participent également de la qualité des relations professionnelles dans les établissements de santé et créent de nouveaux espaces de vie au sein de ces lieux, perméables à la vie de la cité et aux actions du territoire.



Dépôt : 3 novembre 2026

Programme Culture et Santé en région

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes & CNM - Centre National de la Musique

Appels à projet

— Contrat de filière musiques actuelles

- **Volet « Proposer une présence artistique (programmation et création) sur les territoires faiblement dotés en offre culturelle dans le domaine des musiques actuelles »** : renforcer l'équité entre des territoires ruraux peu dotés et des métropoles régionales qui concentrent l'offre culturelle.
- **Volet « Accompagner les artistes et les groupes émergents dans le domaine des musiques actuelles »** : contribuer au renouvellement de la création dans sa diversité, en soutenant le développement de projets artistiques émergents.



Dépôt : mars 2027

Site du contrat de filière

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) & services de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Appels à projets

— Culture et justice

Depuis plus de 25 ans, le programme Culture et justice soutient les artistes et structures culturelles développant un partenariat privilégié avec un établissement pénitentiaire ou relevant de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Cette politique s'adresse aux personnes placées sous main de justice, mineures ou majeures détenues ou suivies en milieu ouvert. Il réaffirme que la participation à la vie culturelle et artistique est un droit pour chaque citoyen, qu'elle peut limiter les effets désocialisants de l'incarcération et être un vecteur de prévention de la récidive.



Dépôt : 18 janvier 2027

Détail de l'aide

Département de l'Ain

Subventions

Aides à la création spectacle vivant

— Aide à la création artistique : équipes et artistes professionnels

Cette aide s'adresse aux artistes professionnels (ayant ouvert des droits au titre du régime de l'intermittence du spectacle auprès de France Travail) dont la structure porteuse, déclarée en association loi 1901, est domiciliée dans l'Ain depuis au moins 3 ans.

Sont concernés, les projets de création relevant du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts du cirque et de la rue. Les arts numériques et la vidéo peuvent être présents dans une perspective pluridisciplinaire.

 **Dépôt : 15 décembre 2026**

— Aide à l'émergence artistique : équipes et artistes émergents

Les projets portés et encadrés par des professionnels mais associant des amateurs ne sont pas éligibles, sont exclues du dispositif les personnes en cours de formation.

 **Dépôt : 15 décembre 2026**

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Aide aux manifestations culturelles de l'Ain

Sont concernés les festivals et manifestations de spectacle vivant et cinéma, bande dessinée et salons littéraires.

 **Dépôt : Au moins 4 mois avant la date de la manifestation**

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Culture en partage

Les projets doivent associer des artistes professionnels et s'adresser aux publics des hôpitaux, maisons de retraite ou structures pour personnes en situation de handicap. Priorité aux partenariats entre établissements, structures d'inclusion et artistes.



Dépôt : 31 janvier 2027

Détail de l'aide

Portail général des aides

| Plus d'infos : developpementculturel@ain.fr |

Grand Bourg Agglomération

Subventions

Aide aux projets

— Subvention aux associations

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse soutient les projets et événements portés par les associations, qu'elles relèvent du sport, de la culture ou de l'événementiel.



Dépôt : tout au long de l'année

Portail général des aides

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

La Ville de Bourg-en-Bresse attribue des subventions aux associations loi 1901 d'intérêt local, sur dossier et après délibération du conseil municipal.

- Aide au fonctionnement
- Aide au projet



Dépôt : 30 septembre N-1

[Portail général des aides](#)

Département de l'Allier

Subventions

Aides à la création et à la diffusion de spectacles

— Aide à la diffusion spectacle vivant

Le Département de l'Allier s'engage à soutenir l'organisation d'un spectacle par commune et par an afin de promouvoir et favoriser la diffusion de spectacles réalisés par des compagnies, des artistes professionnels du spectacle vivant.

➤ [Lien vers le formulaire de demande](#)



Dépôt : 3 mois avant la date du spectacle

Détail de l'aide

— Soutien à la création artistique des compagnies

Aide pour favoriser la création, la permanence et la diffusion artistique des compagnies professionnelles de théâtre et de danse installées sur le territoire départemental. Ce dispositif est ouvert aux arts de la scène : théâtre et danse.

➤ [Lien vers le formulaire de demande](#)



Dépôt : 31 janvier de l'année en cours

Détail de l'aide

— Soutien à la programmation artistique et culturelle

Ce dispositif a pour but de soutenir principalement la diffusion et la programmation artistiques et culturelles dans le département de l'Allier dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques essentiellement.

➤ [Formulaire sur demande, réservé aux structures fléchées](#)



Dépôt : avant le 30 juin de l'année en cours

Détail de l'aide

— Soutien aux festivals

Le festival doit se caractériser par une durée minimale de 2 jours, un rayonnement départemental, une programmation de professionnels, avec au moins quatre spectacles différents.

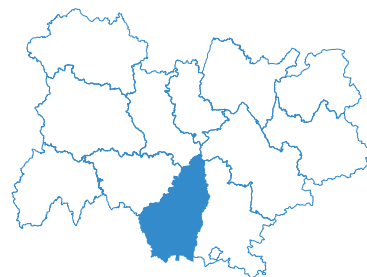
➔ [Lien vers le formulaire de demande](#)



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Détail de l'aide

Portail général des aides



Département de l'Ardèche

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

Depuis 2023, le Département a lancé la plateforme Atout association 07 qui centralise les demandes de subventions départementales et offre un soutien aux associations ardéchoises, pour leur fonctionnement comme pour leurs investissements.

- Conventionnement
- Aide annuelle

 **Dépôt : 4 commissions par an**

— Soutien à la création dans le spectacle vivant

Un calendrier spécifique est mis en place pour le soutien au secteur du spectacle vivant.

 **Dépôt : à consulter sur le site dédié**

Détail de l'aide

Portail général des aides

| Plus d'infos : associations@ardeche.fr |

Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

Subventions

Aide aux manifestations

— Soutien aux manifestations culturelles et artistiques

La Communauté d'Agglomération apporte une aide aux associations du territoire qui proposent des manifestations culturelles répondant aux critères définis dans le règlement du dispositif.



Dépôt : 31 mars chaque année

Détail de l'aide

Appels à projet

Aide à la création spectacle vivant

— Appel à candidature résidence d'artistes, Espace Culturel Louis Nodon Vernoux en Vivarais

Cette résidence artistique ne concerne qu'une mise à disposition du lieu et du régisseur, elle ne fait pas l'objet de co-production, ni de défraiement (hébergement, repas, transport) de la part de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



Dépôt : 01 novembre 2026

Détail de l'aide

Aide action culturelle

— Le quartier prioritaire Nouvel Horizon

Valorisation des initiatives citoyennes du quartier Nouvel Horizon à Privas au profit de ses habitants. Une des thématiques encouragées : Éducation et culture



Dépôt : prochainement mis en ligne pour l'année 2027

Portail des aides

| Plus d'infos : culture@privas-cendre-ardeche.fr |

Subventions

Fonctionnement

— Aide aux associations culturelles

La Ville soutient les associations par l'attribution de subventions pour le fonctionnement mais aussi à titre exceptionnel lors d'organisations spécifiques.

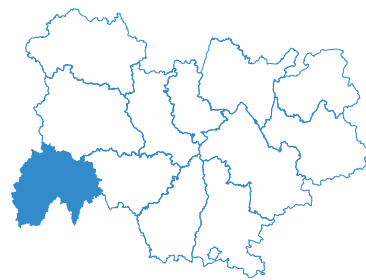


Dépôt : avril de chaque année

Détail de l'aide



Cantal (15)



Département du Cantal



Le service développement culturel et patrimoine du Conseil départemental du Cantal initie et coordonne des projets d'Éducation artistique et culturelle dans les domaines de la musique, de la danse, du patrimoine et peut s'élargir à d'autres champs artistiques comme les arts plastiques, le théâtre, le cirque, la vidéo...

Ces actions accompagnées par des artistes professionnels, s'inscrivent dans le cadre des Résidences départementales (par ex « Territoires imaginés »; les « Résidences territoriales Danse »), de festivals (notamment « Jours de danse » et « Hibernarock »), ou encore du programme départemental Arts et petite enfance.

» Plus d'infos

Fonds Cantal Animation

Ce fonds est attribué sur proposition des conseillers départementaux. À destination des associations et les structures publiques pour : animations, activités, manifestations, voyages, projets collectifs, fonctionnement des associations.

Plus d'infos : fca-fcaplus@cantal.fr

Détail de l'aide

Focus

Les Agités du local

En partenariat avec l'association Love mi tendeur et Animation Cantal Blues, « Les Agités du local » est une scène dédiée aux groupes locaux, organisée dans le cadre du festival Hibernarock.

Depuis 2023, elle est également un dispositif d'accompagnement qui permet aux artistes sélectionnés, de travailler différents aspects de leur projet, le son, la technique vocale et la préparation scénique, et d'être fin prêts le jour du concert des Agités.

Plus d'infos

Subventions

Fonctionnement

— Demande de subvention de fonctionnement

À destination des associations culturelles.



Dépôt : 31 décembre 2026

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Associations culturelles : fonds d'initiative

Il s'agit ici d'un dossier concernant une subvention pour une action / un projet particulier qui vise à mettre en œuvre un projet défini et réalisé par l'association. Cette subvention n'a donc pas pour objet de participer au fonctionnement global de l'activité de l'association.

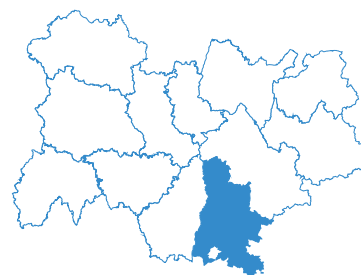


Dépôt : 6 mois avant la date de réalisation du projet

Détail de l'aide

Portail des aides

| Plus d'infos : culture@aurillac.fr |



Département de la Drôme

Subventions

Fonctionnement

— Aide aux acteurs culturels

- Financer une structure qui a pour objet la mise en oeuvre d'actions culturelles, artistiques, ou scientifiques : **Aide à la vitalité culturelle des territoires** qui vise à enrichir la vie locale par une programmation variée pour tous.
- Financer un projet culturel structurant pour le territoire drômois : **Aide aux acteurs culturels structurants et rayonnants.**



Dépôt : 1^{er} septembre de l'année N-1

Aide à la création spectacle vivant

— Aides à la création dans les territoires

L'aide soutient la création professionnelle drômoise qui participe à la vitalité de l'offre culturelle locale, notamment sur des territoires peu dotés ou sur des thématiques peu présentes ; ou à l'attractivité de la Drôme par sa qualité et sa notoriété. Une attention sera portée aux projets de création en dialogue avec le patrimoine matériel ou immatériel de la Drôme, au plan prévisionnel de diffusion et de communication de la création.



Dépôt : avant le 1^{er} novembre de l'année N-1

Aide aux manifestations

— Évènements culturels

L'aide s'adresse aux organisateurs d'événements d'intérêt départemental.



Dépôt : avant le 8 septembre de l'année N-1

— Manifestations d'ampleur cantonale

Favoriser la vie associative locale et l'animation des territoires en accompagnant les projets d'ampleur locale d'animations ou d'évènements.



Dépôt : 30 septembre de l'année N-1

Investissement

— Aides à l'acquisition d'équipements pour les structures culturelles et patrimoniales

Les structures associatives et coopératives, ainsi que les collectivités ou organismes publics peuvent notamment solliciter l'aide pour du matériel audiovisuel et de projection, du matériel d'exposition, du matériel facilitant l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, du matériel de conservation, de rangement ou de présentation des bibliothèques, des équipements numériques à usage culturel ou pédagogique.



Dépôt : 1^{er} février de l'année N

Aide à l'action culturelle

— Publics et pratiques artistiques

Le dispositif vise à favoriser la rencontre entre des publics impliqués dans une pratique artistique en amateur et des équipes artistiques professionnelles, il s'adresse aux établissements d'enseignement artistique ainsi qu'aux structures culturelles.



Dépôt : 1^{er} avril de l'année N

Portail des aides

| [Plus d'infos : culture@ladrome.fr](mailto:culture@ladrome.fr) |

Valence Romans Agglomération

Appels à projet

Aide à la création spectacle vivant, Aide à la diffusion spectacle vivant, Aide aux manifestations, Aide action culturelle

— Culture & Territoires

- Volet 1 : Circulation des projets sur le territoire (création, diffusion, action culturelle)
- Volet 2 : Projets événementiels culturels à caractère intercommunal : manifestations, festivals
- Volet 3 : Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle en milieu rural (EAC)

Bonus : Transition écologique Emergence de projets innovants, intégrant les enjeux de transition écologique dans le secteur culturel.

 **Dépôt : 1^{er} novembre 2026 (pour les manifestations à caractère intercommunal se déroulant entre janvier et décembre 2027) et 1^{er} février 2027 pour les manifestations à caractère intercommunal se déroulant entre janvier et décembre 2027**

Détail de l'aide

| Plus d'infos : actionculturelle@valenceromansagglo.fr |

Ville de Valence

Subventions

Fonctionnement

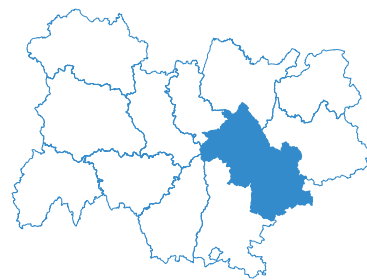
— Subvention aux associations

Aide au fonctionnement ou au projet et aides indirectes (prêt de matériel ou de salles).

 **Dépôt : 1^{er} octobre N-1**

Détail de l'aide

| Plus d'infos : vie.associative@mairie-valence.fr |



Département de l'Isère

Subventions

Aides à la création spectacle vivant

— Aides à la création arts vivants

- **Aides pour les équipes artistiques** affirmant un répertoire dont les créations sont diffusées dans des équipements culturels et des festivals reconnus
- **Financement de résidences artistiques territoriales** développées par le Département en relation avec les équipements de diffusion, les Maisons du Département, les intercommunalités, la DRAC et la Région (pas de formulaire / dispositif initié et piloté par le Département)

Il est conseillé de prendre contact avec le référent thématique (croisant création, diffusion et action culturelle) avant chaque demande :

<https://culture.isere.fr/page/vos-contacts-1>



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Détail de l'aide

Aides à la diffusion spectacle vivant

— Aides à la diffusion spectacle vivant

- Aux équipements culturels à rayonnement départemental ; aux programmations régulières (assurées par des équipes ou des réseaux professionnels et/ou portées par des communes ou des intercommunalités, visant un déploiement à une échelle extra communale, une itinérance dans lieux isolés...) ;
- Aux festivals présentant un intérêt départemental (intérêt / domaine d'intervention, politique des publics, inscription dans le territoire, intégration dans des réseaux ...);
- Aux initiatives de diffusion artistique ponctuelle et/ou de proximité (événements locaux, temps forts animant les territoires, démarches de présentation d'artistes, ...)



Dépôt : 1^{er} décembre N-1

Portail général des aides

Appels à projet

Aide action culturelle

— Aide aux projets de Pratiques amateurs et d'action culturelle

Aide aux projets qui favorisent le lien social et l'épanouissement personnel grâce à l'expérimentation du collectif et au développement de projets fédérateurs et intergénérationnels sur les territoires (pratique collective, régulière, volontaire et orientée vers une production publique).

— Aide aux projets de Culture Partagée

Aide pour accompagner des projets artistiques et culturels portés par des structures sociales, avec l'intervention d'artistes professionnels, favoriser la rencontre avec les nouveaux publics, en particulier ceux repérés comme étant les plus « éloignés » de la culture pour des raisons économiques, géographiques, sociales, familiales...

Il est conseillé de prendre contact avec le chargé de développement culturel du territoire sur lequel s'inscrit le projet, avant chaque demande : <https://culture.isere.fr/page/vos-contacts-2>

Publication des appels à projets

Focus

Appel à projet à coopération internationale

Le Département de l'Isère soutient les projets de coopération culturelle internationale en lien avec l'Arménie ou le Sénégal (territoires de coopération décentralisée du Département) ou des projets d'éducation à la citoyenneté mondiale.

Ces structures peuvent être des associations, collectivités locales ou établissements publics.

Pour tout renseignement : cooperation-international@isere.fr

Détail de l'aide

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Soutien aux équipes artistiques

- Soutien universel aux équipes artistiques et à l'émergence (aide au projet)
- Soutien au développement et à la structuration des équipes artistiques (aide au programme d'activités)
- Soutien renforcé aux équipes artistiques (aide au programme d'activités) pour asseoir le rayonnement

Modalités non cumulables.

— Expérimentation et créativité

Association, collectif, équipe artistique portant un projet valorisant des lieux non dédiés aux pratiques artistiques et/ou s'appuyant sur la rencontre de plusieurs disciplines artistiques et/ou mobilisant les nouvelles technologies et/ou proposant un rapport innovant de l'œuvre au public...



Dépôt : 11 novembre de l'année N-1

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Soutien aux lieux

- Soutien aux acteurs culturels et lieux de création, de diffusion et d'accompagnement
- Soutien aux lieux intermédiaires

Aide aux manifestations

— Soutien aux festivals, salons, expositions

Aide action culturelle

— Soutien aux projets d'action culturelle

Équipes artistiques et lieux culturels portant des actions menées directement ou par l'intermédiaire de structures-relais, auprès d'habitants et/ou de publics choisis : association de valorisation du patrimoine, création professionnelle avec des amateurs, ateliers de pratiques artistiques obligatoirement accompagnés par un artiste ou une équipe artistique professionnels.

— Soutien au projet d'investissement et/ou d'équipements des acteurs culturels

Tout projet d'aménagement d'un local, d'achat ou de renouvellement de biens immobiliers et techniques suffisamment durable pour être amortis.

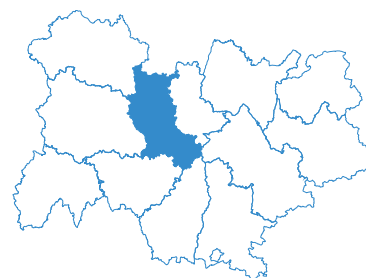
Les projets d'investissements qui s'inscrivent dans les objectifs de transition écologique et/ou de publics prioritaires.

Les projets d'investissement qui s'inscrivent dans des objectifs de mutualisation.



Dépôt : entre le 1^{er} mars et le 30 juin de l'année N

Publication générale des aides



Département de la Loire



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2027, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir

Subventions

Fonctionnement

— Soutien aux initiatives associatives locales (SIAL)

Subventions aux associations dont le champ d'activité ou la nature de la manifestation présente un intérêt local. Elles concernent des dépenses relatives à des actions ponctuelles ou exceptionnelles du type manifestation ou achat de petit équipement.



Tout au long de l'année

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Saison culturelle « De villes... en villages »

Des artistes locaux professionnels sont sélectionnés afin de permettre aux communes et associations de la Loire d'accueillir des spectacles clés en main à des tarifs accessibles.



Dates publiées chaque année sur www.loire.fr/saisonculturelle

— Aides aux lieux de diffusion et de création

Les lieux doivent contribuer à la diffusion du spectacle vivant sur le territoire en s'inscrivant dans un projet culturel pérenne, s'inscrivant en complémentarité à l'échelle du réseau ; et/ou être acteur de la création et de la production du spectacle vivant, en étant un lieu d'accueil privilégié des compagnies et de mise en place de résidences et/ou versement de coproductions, avec une attention particulière à l'émergence et à l'accompagnement de jeunes équipes.



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide aux manifestations

— Aide aux festivals

Soutien aux festivals de musique, de théâtre, de danse, de cirque et des arts de la rue implantés dans la Loire et offrant un intérêt départemental.



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Aide à l'action culturelle

— Aide à l'éducation artistique et culturelle

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre et des arts visuels, visant les associations culturelles et socio-culturelles et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).



Dépôt : 31 mars de l'année N

Guide des aides

| Plus d'infos : culture@loire.fr |

Métropole de Saint-Étienne

Subventions

Aide aux manifestations

— Aide à manifestations culturelles

L'aide visera prioritairement à : créer une identité de la métropole, rendre le territoire attractif, encourager les actions en faveur du développement durable, favoriser la culture pour des publics éloignés de l'offre culturelle, promouvoir l'émergence et le développement d'artistes locaux, valoriser une programmation «décallee» contribuant à la démarche Saint-Étienne Hors Cadre

Plus d'infos : le dossier de candidature doit être transmis à lorraine.roux-philibert@saint-etienne-metropole.fr



Dépôt : 16 octobre 2026

Détail de l'aide

Ville de Saint-Étienne

Subventions

Fonctionnement

— Soutien à l'émergence

Aide au développement et à la structuration des artistes émergents.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Aide à la création spectacle vivant

— Aide à l'émergence - musiques actuelles Dispositif Crescendo Forte

À destination des groupes émergents de musiques actuelles implantée sur le territoire stéphanois : aides à la production phonographique, à la production de tournées ainsi qu'un soutien à la communication ou à la production de clip vidéo.



Dépôt : décembre 2026 - janvier 2027

Détail de l'aide

— Aide aux artistes professionnels

Aide à la production, aide à la reprise pour les équipes artistiques et artistes implantés sur le territoire.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Focus

Accompagnement matériel à la création

Mise à disposition d'espace de création, répétition, conception, de bureaux administratifs, de résidences d'artistes.

Dépôt : 2 mois en amont de la date souhaitée

Détail de l'aide

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Diffusion artistique hors région

Favoriser la mobilité des équipes artistiques vers des lieux ou festivals repérés.



Dépôt : minimum 3 mois en amont de l'événement

Détail de l'aide

— Aide au rayonnement des équipes artistiques

Permettre aux artistes et institutions de bénéficier d'une reconnaissance au-delà des frontières régionales et améliorer leur audience.

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Aide aux festivals

Les manifestations soutenues doivent durer 2 jours minimum, avec un nombre significatif de propositions artistiques. Elles doivent être complémentaires avec l'offre culturelle des lieux permanents de Saint-Étienne.



Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Aide action culturelle

— Médiation et partage des savoirs

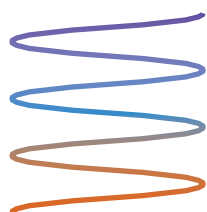
L'aide vise les projets qui favorisent le partage des savoirs, la curiosité et l'esprit critique des publics, le progrès collectif de la connaissance ainsi que le débat d'idée. Elle vise également à développer l'intérêt des publics pour les NTIC et les outils numériques.



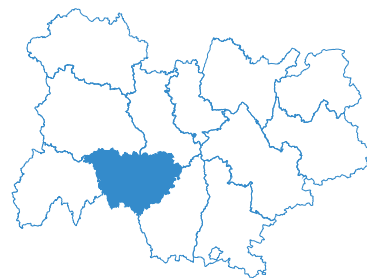
Dépôt : 15 octobre pour l'année suivante

Détail de l'aide

Guide des aides



Haute-Loire (43)



Département de la Haute-Loire



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2027, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir.

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Soutenir la création artistique sur les territoires - Spectacle vivant

Favoriser les créations sur les territoires, leur diffusion et les liens artistes / publics. Favoriser l'émergence et le développement d'artistes. Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire.

Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



Dépôt : 30 novembre année N-1

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Accompagner les organisateurs d'événements culturels - Festivals

Soutenir la diffusion et la programmation des différentes disciplines artistiques par des événements porteurs d'une identité départementale, à l'intérieur et à l'extérieur du département et par des événements de moindre ampleur mais qui permettent l'animation de territoires ruraux. Mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département en relation avec leur territoire.

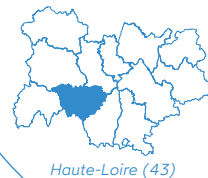
Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle



— Accompagner les structures culturelles (salle de spectacle ...) sur le territoire - Spectacle vivant

Aide de 15% du cachet artistique qui ne pourra excéder 5.000€ par an et par structure
Ses objectifs : favoriser les créations et les actions culturelles sur le territoire; mettre en place des actions en direction des publics cibles identifiés par le Département (collégiens, jeunes fréquentant les centres de loisirs, scolaires, extra-scolaires, plus de 60 ans, publics empêchés..) en relation avec leur territoire.

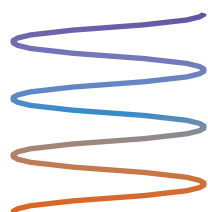
Plus d'infos : culture.patrimoine@hauteloire.fr



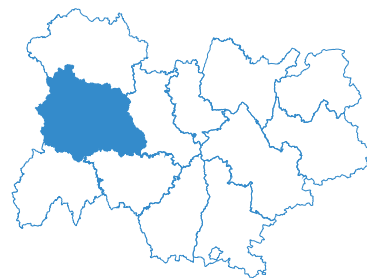
Dépôt : 30 novembre de l'année N-1

Détail de l'aide

Portail général des aides



Puy-de-dôme (63)



Département du Puy-de-Dôme



À l'heure où nous publions ce guide, des arbitrages sont en cours pour l'année 2027, les aides citées ci-dessous sont donc sous réserve des décisions à venir.

Subventions

Aide à la création

— Aide à la création de spectacle vivant

Soutenir financièrement les compagnies professionnelles pour la création de leur spectacle.



Dépôt : 31 octobre de l'année N-1

Détail de l'aide

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Aide aux structures et lieux de diffusion

Soutenir financièrement les structures et lieux proposant, à l'année, une diffusion artistique professionnelle (spectacle vivant, arts plastiques, culture scientifique,).



Dépôt : 31 octobre de l'année N-1

Détail de l'aide

— Aide aux manifestations

Aide aux festivals et manifestations culturelles d'envergure : programmations majoritairement professionnelles, sur deux jours consécutifs minimum



**31 octobre année N-1 (manifestations entre janv – août) /
28 février année N (manifestations entre sept – déc)**

Détail de l'aide

Aide aux manifestations

— Dotation d'animation locale décentralisée (DALD)

Soutenir les manifestations d'animation locale (sport, culture, socio-éducatif ; aide accordée par les conseillers départementaux du canton)



Dépôt toute l'année

Détail de l'aide

Portail des aides

Clermont Auvergne Métropole

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations culturelles

Clermont Auvergne Métropole propose de soutenir financièrement des associations culturelles qui portent un projet d'envergure métropolitaine, principalement dans le domaine de la musique et des arts visuels.



Dépôt : avant le 31 décembre N-1

Détail de l'aide

Portail des aides

Subventions

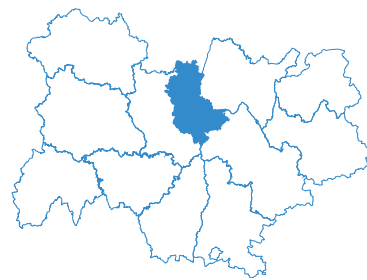
[Fonctionnement](#)

— Subvention aux associations

- Aide au fonctionnement
- Aide au projet

Détail de l'aide

Portail des aides



Département du Rhône



Depuis 2015, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon sont deux collectivités distinctes. Les aides et subventions attribuées par le Département du Rhône ne concernent donc pas le territoire de la Métropole de Lyon.

» Votre commune est-elle située dans le Rhône ?

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

- **SED (Subventions d'envergure départementale)** : l'action de l'association doit être d'intérêt et d'envergure au minimum départementale.

 **Dépôt : avril 2027**

- **SEL (Subventions d'envergure locale)** : les subventions concernent des projets présentant un intérêt local. Les thématiques incluent Culture, Sport & loisirs, Éducation jeunesse, Solidarités, Cadre de vie et Développement durable.

 **Dépôt : tout au long de l'année**

Détail de l'aide

Appels à projet

Aide aux manifestations

— Appel à projet Festivals du Rhône

L'appel à projets Rhône en scènes 2025 est destiné aux événements en lien avec le spectacle vivant (musique, danse, théâtre), la littérature, les arts plastiques ou visuels.

 **À venir (début 2027)**

Détail de l'aide

Portail des aides



La Métropole de Lyon bénéficie d'un statut unique en France : elle concentre les compétences de communauté urbaine et les compétences départementales.

Appels à projets

Le site « acteurs culturels »

Sur ce site déployé par la Métropole de Lyon : des appels à projets, des services, des dispositifs d'accompagnement et le recensement des réseaux professionnels, des documents et études sur des thématiques diverses : écoresponsabilité, égalité des genres, enseignements artistiques...



Appels à projets annoncés tout au long de l'année

Aide aux manifestations

— Appel à projets « Mémoires en action »

La thématique pour l'édition 2027 est « Les Grands Procès ».



Dépôt : 12 octobre 2026

Détail de l'aide

Focus

Accompagnement des associations du territoire métropolitain

Le service vie associative propose des conseils personnalisés gratuits à destination des associations du territoire métropolitain, des conseils spécialisés dans les domaines du droit associatif et du droit du travail et également des structures associatives spécialisées dans l'accompagnement aux associations.

Détail de l'aide

Aide action culturelle

— Appel à projets « EAC, Collèges et territoires »

Plus d'infos : eac@grandlyon.com



Candidatures closes pour 2026

Détail de l'aide

| Plus d'infos : culture@grandlyon.com |

Portail des appels à projets

Focus

Appel à projets coopération culturelle à l'international dans le cadre de la Convention Ville de Lyon-Métropole-Institut Français

Dates à venir.

Pour plus d'informations : conventionIF.ville@mairie-lyon.fr

Détail de l'aide

Ville de Lyon

Subventions

Fonctionnement

— Subvention de fonctionnement général au titre de la création, du patrimoine ou des écoles de musique

Pour les équipes artistiques, les lieux et festivals dans tous les arts.



Dépôt : 15 novembre 2026

Investissement

— Subvention d'investissement culturel

Sous réserve de crédits disponibles.

 **Dépôt : du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026**

Appels à projet

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Appel à projet « Tout l'monde dehors »

 **Dépôt : 15 décembre 2026 (à confirmer)**

— Appel à projet « Festival entre Rhône et Saône »

Plus d'infos: festivaldeleau@mairie-lyon.fr

 **Dépôt : de novembre à janvier pour le festival en juin**

— Appel à projet « Fête de la musique »

 **Dépôt : d'avril à mai**

— Appel à projet « Fête des lumières »

Plus d'infos : fetedeslumières.messagerie@mairie-lyon.fr

 **Dépôt : de mars à fin avril**

Aide action culturelle

— Appel à projet « culture et quartiers prioritaires »

Liste et caractéristiques des quartiers prioritaires de Lyon sur le site www.polville.lyon.fr (rubrique Convention Territoriale de Lyon 2024/2030).

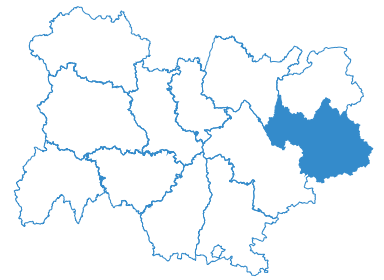
 **Dépôt : du 15 octobre au 15 novembre 2026**

Détail de l'aide

Portail des aides



Savoie (73)



Département de la Savoie

Subventions

Aide à la création spectacle vivant

— Aide aux projets des équipes artistiques professionnelles

Aide à la création, aide à la résidence, aide à la participation à des rendez-vous de visibilité professionnelle (Avignon Off, Aurillac...), mise à disposition du Centre artistique départemental pour une étape de travail.

Plus d'infos : stephanie.jarlan@savoie.fr



Dépôt : mi-décembre 2026

Détail de l'aide

Aide à la diffusion spectacle vivant

— Aide à la programmation culturelle et artistique

Destinée aux festivals, saisons culturelles, événements artistiques.

Plus d'infos : veronique.rattin@savoie.fr



Dépôt : 19 octobre 2026

Détail de l'aide

— Aide Savoie en scènes

À destination des structures programmant un spectacle choisi parmi le catalogue d'œuvres proposé sur le site du Département.

Plus d'infos : stephanie.jarlan@savoie.fr

Détail de l'aide

#Investissement

— Aide à l'investissement des équipements culturels structurants

Construction, rénovation, achat ou renouvellement de parc de matériel...

Plus d'infos : contratsdepartementaux@savoie.fr

Portail des aides

Ville Chambéry

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations

Toutes les associations chambériennes souhaitant être soutenues par la Ville de Chambéry peuvent déposer leur demande de subvention sur la plateforme numérique dédiée aux associations.



Dépôt : entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre de l'année précédente

Portail des aides

Appels à projets

Aide à la création

— Parcours d'Accompagnement des Compagnies artistiques

Ce parcours s'adresse aux compagnies chambériennes souhaitant développer un projet de création structuré par un accompagnement articulant création, diffusion et éducation artistique et culturelle.



Dépôt : entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre de l'année N-2

Détail de l'aide

Aide à la diffusion de spectacle

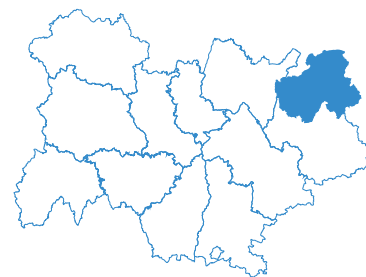
— Chambé sur scène



Dépôt : 30 juin de l'année N



Haute-savoie (74)



Département de la Haute-Savoie

Subventions

Fonctionnement

— Fonds d'aide à l'action culturelle (associations et collectivités)

- **Aide annuelle en fonctionnement** pour les lieux de diffusion, les festivals, les compagnies, les réseaux d'acteurs culturels, les projets de médiation cinéma et l'animation patrimoniale.
- **Aide au projet / Résidences artistiques** associant un lieu de diffusion en Haute-Savoie et une équipe artistique : doit obligatoirement être précédé d'une réunion de travail entre le lieu, l'artiste, et le service Développement culturel du Département

 **30 septembre de l'année N-1**

 **1^{er} juin de la saison N/N+1**

- **Aide à la diffusion des compagnies haut-savoyardes** dans les festivals (Avignon, Chalon, Aurillac...)

Plus d'infos : prendre contact avec le service Développement culturel pour les détails

 **Printemps de l'année N**

Détail de l'aide

Investissement

— Soutien à l'Investissement Culturel – SIC

L'aide peut être sollicitée par les associations pour des dépenses de construction, rénovation ou agrandissement de bâtiments à vocation culturelle dont l'association est propriétaire, ainsi que pour l'achat de matériel concourant à pérenniser l'activité artistique et culturelle.

 **Dépôt : avant le 15 février ou avant le 15 juillet (deux commissions par an)**

Détail de l'aide

Aide à l'action culturelle

— Aides éducatives à destination des collégiens, les « Chemins de la culture »

Répondre aux trois piliers pédagogiques de l'EAC (rencontrer, pratiquer, acquérir des connaissances).



Dépôt : Projets « clé en main » et projets « libres » au printemps de l'année scolaire N-1

Détail de l'aide

| Plus d'infos : subventions-culture@hautesavoie.fr |

Portail des aides

Ville d'Annecy

Subventions

Fonctionnement

— Subvention aux associations du secteur culturel



Dépôt : 15 octobre 2026

Détail de l'aide

Appels à projet

Transitions

— Appel à projets Transitions

Il vise à aider les associations à s'emparer des transitions – transition écologique, transition numérique et renouveau démocratique (engagement citoyen / pouvoir d'agir des habitants) – et à les décliner en projets concrets, en lien avec leur raison d'être.



Dépôt : dates non communiquées

Détail de l'aide

Portail des aides

Focus

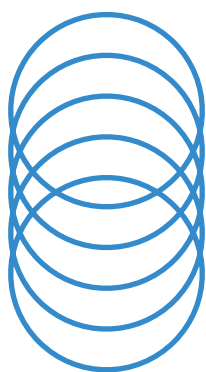
Subvention pour projets d'action(s) internationale(s)

Soutien aux associations et aux établissements d'enseignement annéciens pour des projets à dimension internationale. Domaines concernés : culture, jeunesse, sport, enjeux environnementaux et Objectifs de développement durable

Au plus tard le 15 janvier de l'année du début du projet pour une demande de subvention supérieure à 3 000 € (dans la limite de 5 000 €), ainsi que pour des projets pluriannuel.

Tout au long de l'année pour toute demande n'excédant pas 3 000 €

Détail de l'aide



FOCUS

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les principaux financements et dispositifs pour les projets en milieu scolaire

Vous souhaitez développer un projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) avec un établissement scolaire ? Plusieurs dispositifs permettent de financer ou d'accompagner ces projets. Cette fiche présente les principaux leviers de financement, les outils à mobiliser et les interlocuteurs à contacter.



À retenir

Un projet d'EAC est toujours co-construit entre une équipe éducative et un partenaire culturel. L'enseignant est le porteur administratif du projet au sein de l'établissement ; la structure culturelle apporte son expertise artistique, patrimoniale ou scientifique.

Les principales sources de financement

➔ Le pass Culture – part collective

Le pass Culture constitue aujourd'hui l'un des leviers de financement des projets d'EAC destinés aux collèges et lycées. Les structures culturelles peuvent proposer des offres collectives (spectacles, ateliers, visites, rencontres...) sur la plateforme **pass Culture**. Une fois publiées, ces offres sont visibles dans ADAGE, où les enseignants peuvent les réserver pour leurs classes.

Fruit d'un partenariat de premier plan entre le ministère de l'Éducation nationale, et le ministère de la Culture, la part collective du pass Culture a été conçue pour bénéficier aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture. Il constitue une étape majeure pour remplir l'objectif 100% EAC.

Pour être éligibles au volet collectif du pass Culture, les offres proposées par les acteurs culturels doivent relever systématiquement d'au moins un pilier de l'EAC (rencontre, pratique, connaissances) et tendre à en combiner plusieurs.

La part collective du pass Culture s'adresse uniquement aux classes de la 6e à la terminale et CAP.

En tant que partenaire culturel, vous devez être inscrit sur le pass Culture et être référencés sur Adage pour pouvoir proposer des offres aux établissements scolaires.

Liens utiles

- Pass Culture : <https://pass.culture.fr>
- Informations sur les étapes obligatoires pour proposer des offres collectives
- Vademecum de la part collective : <https://eduscol.education.gouv.fr>

La part collective du pass Culture s'organise via deux plateformes dédiées et interconnectées

- **pass Culture pro** vous permet, en tant que partenaire culturel, de déposer des offres et d'effectuer le suivi de vos réservations ;
- **ADAGE** n'est accessible qu'aux personnels académiques et enseignants pour y effectuer leurs réservations. Les acteurs culturels n'ont pas accès à Adage.

» Les appels à projets académiques

Les académies proposent régulièrement des appels à projets permettant de soutenir financièrement des actions d'éducation artistique et culturelle. Ces dispositifs sont pilotés par les DAAC (Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle) et sont accessibles aux établissements scolaires via ADAGE.

Les partenaires culturels ne déposent pas directement les dossiers : ils construisent le projet avec l'équipe enseignante, qui effectue le dépôt sur la plateforme.

Période d'ouverture des appels à projets :

- Mars - mai pour l'Académie de Lyon
- Mai - juin pour l'Académie de Grenoble

> ADAGE – Application Dédiée à la Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle

ADAGE est la plateforme nationale utilisée par les écoles, collèges et lycées pour :

- déposer les projets d'EAC ;
- répondre aux appels à projets académiques ;
- réserver les offres collectives du pass Culture ;
- suivre les parcours d'EAC des élèves.

À savoir :

- accès réservé aux personnels de l'Éducation nationale ;
- les partenaires culturels n'ont pas accès à la plateforme ;
- les projets sont saisis par l'enseignant ou l'établissement.

Lien utile

- <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

» Les financements des collectivités territoriales

Les Régions, Départements, communes et intercommunalités proposent également des dispositifs de soutien à l'EAC.

Ces aides prennent différentes formes :

- appels à projets ;
- conventions territoriales (CTEAC, PLEAC, CTL...) ;
- aides aux résidences artistiques ;
- dispositifs départementaux ;
- aides aux transports ou aux sorties culturelles.

Les modalités varient selon les territoires.

> Les conventions territoriales

Les **conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle** (CTEAC) réunissent l'État, les collectivités territoriales et l'Éducation nationale autour d'une stratégie commune de développement de l'EAC. Elles constituent souvent un cadre privilégié pour financer des projets sur un territoire.

- Comprendre les conventions territoriales : <https://myriade.action-culturelle.fr>
- Cartographie des CTEAC en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://myriade.action-culturelle.fr>

Identifier les aides disponibles sur votre territoire

Plusieurs plateformes recensent les appels à projets, dispositifs de soutien, partenaires et ressources disponibles en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Myriade

Plateforme collaborative dédiée aux acteurs de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes, Myriade valorise les projets, diffuse les appels à projets, les événements et les ressources, et recense les dispositifs, conventions et partenaires du territoire.

<https://myriade.action-culturelle.fr>

- Éduc'Dôme – Département du Puy-de-Dôme

Portail des actions éducatives du Conseil départemental recensant les ressources, partenaires et dispositifs proposés aux établissements scolaires.

<https://educdome.puy-de-dome.fr>

- Portail Culture Isère
- Présentation des ressources culturelles, dispositifs d'accompagnement et partenaires du Département de l'Isère.

<https://culture.isere.fr>

- Portail Culture Allier

<https://culture.allier.fr>

- Portail EAC Haute-Savoie

<https://www.hautesavoie.fr/education-artistique-et-culturelle>

Les interlocuteurs qui peuvent vous accompagner

> Les DAAC : votre porte d'entrée dans l'Éducation nationale

Les **Délégations académiques à l'action culturelle** (DAAC) constituent les interlocuteurs privilégiés pour identifier les dispositifs de financement et développer des partenariats avec les établissements scolaires. Elles :

- accompagnent les porteurs de projets ;
- mettent en relation les partenaires culturels et les établissements ;
- pilotent les appels à projets académiques ;
- animent les réseaux d'EAC ;
- proposent des formations.

- Académie de Grenoble

<https://daac.web.ac-grenoble.fr>

- Académie de Lyon

<https://www.ac-lyon.fr/education-artistique-culturelle>

- Académie de Clermont-Ferrand

<https://www.ac-clermont.fr/education-artistique-et-culturelle-123664>

> Qui fait quoi ?

- Le chargé de mission disciplinaire

Référent académique d'un domaine artistique ou culturel, il accompagne les structures culturelles dans le développement de partenariats et les oriente vers les dispositifs les plus adaptés.

- Le professeur relais

Enseignant missionné auprès d'une structure culturelle, il facilite les liens avec les établissements scolaires et accompagne la conception des projets.

- Le référent culture

Présent dans chaque collège et lycée, il coordonne les projets culturels de son établissement et constitue souvent le premier interlocuteur d'une structure culturelle souhaitant développer un partenariat.

> Trouver les bons contacts

- Académie de Grenoble
Chargés de mission disciplinaires : <https://daac.web.ac-grenoble.fr>
Professeurs relais et référents culture : <https://daac.web.ac-grenoble.fr>
- Académie de Lyon
DAAC, chargés de mission et professeurs relais : <https://www.ac-lyon.fr>
- Académie de Clermont-Ferrand
Professeurs relais et référents thématiques : <https://www.ac-clermont.fr>

Aller plus loin

> Les PREAC

Les **Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC)** proposent des formations et des ressources destinées aux artistes, enseignants, médiateurs et acteurs culturels. Ils ne constituent pas des dispositifs de financement, mais permettent de renforcer les compétences et la qualité des projets.

Liens :

- PREAC Théâtre et arts de la scène : <https://myriade.action-culturelle.fr/ressources/preac-theatre-et-arts-de-la-scene>
- PREAC Danse et arts du mouvement : <https://myriade.action-culturelle.fr/ressources/pole-de-ressources-deduction-artistique-et-culturelle-danse-et-arts-du-mouvement-1>
- PREAC Littérature : <https://myriade.action-culturelle.fr/ressources/pole-de-ressources-en-education-artistique-et-culturelle-preac-litterature>
- PREAC Image, matières et création : <https://myriade.action-culturelle.fr/ressources/pole-de-ressources-deduction-artistique-et-culturelle-image-matieres-et-creation>
- PREAC Opéra et expressions vocales : <https://www.opera-lyon.com/espace-enseignants/preac/ressources-preac-64f0520749b7b>
- PREAC Architecture : <https://myriade.action-culturelle.fr/ressources/pole-de-ressources-deduction-artistique-et-culturelle-architecture>
- Site national des PREAC : <https://www.cnam-inseac.fr/page/preac>

> Les PTEAC

Les **Pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle (PTEAC)**, propres à l'Académie de Lyon, soutiennent les partenariats durables entre établissements scolaires et structures culturelles.

<https://www.ac-lyon.fr/poles-territoriaux-education-artistique-et-culturelle-pteac-123346>

- Charte pour l'éducation artistique et culturelle

La « charte pour l'éducation artistique et culturelle », élaborée par le HCEAC (Haut Conseil à l'Education Artistique et Culturelle) pour fixer les grandes caractéristiques de l'EAC, constitue un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

<https://www.culture.gouv.fr>

- La page dédiée à l'éducation artistique et culturelle sur le site du ministère de l'Éducation

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-eac-7496>

MYRIADE

Auvergne-Rhône-Alpes

Myriade est la plateforme collaborative de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes.

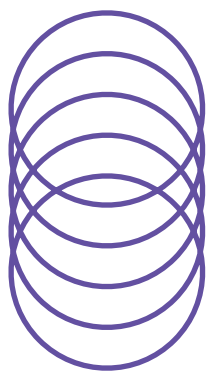
Myriade est un service numérique pensé avec et pour les professionnels de l'action culturelle en Auvergne-Rhône-Alpes. Vitrine des appels à projets en Auvergne-Rhône-Alpes, Myriade rassemble et met en lumière les opportunités offertes aux artistes : appels à projets, dispositifs de résidences, initiatives portées par des collectivités, associations ou institutions.

Pensée comme un espace partagé, la plateforme facilite la visibilité et la rencontre entre artistes et territoires, tout en valorisant la richesse et la diversité de l'action culturelle régionale.

**Vous y retrouvez tous les appels à projets dédiés
aux actions culturelles sur le territoire régional.**

[Appels à projets](#)





FOCUS

AIDES À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

Sélection de quelques aides au niveau national

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Aide au compagnonnage Plateau et Auteur

- Aide au compagnonnage 

Toutes les aides du Ministère

CENTRES RESSOURCES NATIONAUX

Artcena, Centre National des arts du cirque, de la rue et du théâtre

- Aide nationale à la création de textes dramatiques 
- Auteurs en tandem 
Recherche d'écriture croisée entre un auteur de théâtre lauréat de l'Aide nationale à la création de textes dramatiques et un artiste des arts du cirque, de la rue ou de l'espace public
- Écrire pour le cirque 
- Écrire pour la rue 

CNM (Centre National de la Musique)

Aides Spectacle Vivant

- Aides aux lieux
 - Aide à la création de salles de spectacle 
 - Aide à l'activité de diffusion des salles de spectacle 
 - Aide à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité 
- Aides aux festivals 
- Aide à la production diffusion
 - Aide aux promoteurs diffuseurs 
 - Aide à la production et à la diffusion de spectacle vivant 
- Droit de tirage 

Aides aux auteurs, compositeurs

- Aides au parcours écriture et composition 

Aides au développement international

- Aides pour les musiques actuelles, musiques classiques et jazz 

Aides territoriales

- Contrat de filière Auvergne-Rhône-Alpes 

Aides transversales

- Aide aux projets en faveur de la transition écologique 
- Aide aux projets en faveur de l'égalité et de l'inclusion 
- Soutien à l'innovation 
- Soutien aux entreprises : aide au développement économique et aide à la restructuration 
- Structuration et développement professionnel : aide aux organismes et dispositifs d'accompagnement et de formation 
- Des aides sont également prévues pour les éditeurs, disquaires et pour la musique enregistrée 

CND

- Aide à la recherche et au patrimoine en danse 

Maison de la musique contemporaine

- Aide à l'enregistrement 
- Aide à la production et à la diffusion d'œuvres contemporaines 
- Aide aux projets musicaux ou pluridisciplinaires 

[Page des aides](#)

ASTP (Association pour le soutien au théâtre privé)

- Aides remboursables pour les sociétés de production sans lieu et les théâtres producteurs
 - Avance montage et Aide à la Création
 - Soutien à l'exploitation (Théâtre producteurs)
 - Aide à l'emploi des artistes et des techniciens
 - Avance sur recettes (Producteurs sans lieu)
- Bonus RSE : Des bonus peuvent s'appliquer pour les plateaux artistiques et techniques paritaires entre femmes et hommes ; lorsque la production s'engage vers l'éco-conception de ses décors, costumes et accessoires ; dans certaines conditions d'emplois des artistes et techniciens.
- Aides non remboursables
 - Un soutien à l'activité et à la pérennisation des structures de productions sans lieux et les salles de moins de 300 places
 - Un soutien à la diffusion pour les théâtres diffuseurs (salles de moins de 200 places)

[Les aides financières](#)

[Les changements 2026](#)

ORGANISMES DE SOUTIEN À LA DIFFUSION ET AUX MOBILITÉS

ONDA (Office National pour la Diffusion Artistique)

Les soutiens financiers de l'Onda, exclusivement réservés aux structures de diffusion, sont destinés à encourager et favoriser la diffusion du spectacle vivant dans ses esthétiques contemporaines sur le territoire français, que les propositions artistiques soient françaises ou internationales.

- Soutien aux représentations d'un spectacle
 - Tout spectacle : soutien à l'accueil et aux frais de tournée (structures ultramarines et corses)
 - Grand format et chapiteau
 - Spectacle International (hors Sud Global et Est de l'Europe) : soutien à la cession ; soutien aux frais de tournée
 - Spectacle International (Sud Global, Est de l'Europe, Spectacle Ultra-marin) : soutien à la cession ; soutien aux frais de tournée

- Formes prioritaires (forme expérimentale, musique de création, artiste en déplacement forcé / en situation de handicap / entrant dans le métier etc) : soutien à l'accueil ; soutien aux frais de tournée
- Soutien à la résidence de diffusion et co-construction ou co-programmation internationale
- Soutien pour la création d'un dispositif de traduction ou d'accessibilité pour les publics en situation de handicap sensoriel
- Soutien pour la création d'une production numérique complémentaire au spectacle vivant
- Soutiens cofinancés :
- TRIO(S) volet émergence : soutien pour l'accueil mutualisé d'un chorégraphe
 - Soutien à la diffusion de musique contemporaine

[Guide des aides](#)

OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

- Soutien à la mobilité des artistes et la circulation des biens culturels [↗](#)

Office franco-québécois pour la jeunesse

- Aide à la mobilité [↗](#)

SOCIÉTÉS CIVILES DROITS D'AUTEURS ET DROITS VOISINS

SACEM

[Les programmes d'aide](#)

[Les appels à projets](#)

SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques)

- Fonds SACD /Ministère de la Culture Grandes Formes Théâtre [↗](#)
- Dispositif Danse TRIO(S) (SACD / ONDA / Caisse des Dépôts) [↗](#)
- Fonds SACD Humour [↗](#)
- Fonds SACD Humour Avignon OFF [↗](#)
- Fonds SACD Musique de scène [↗](#)
- Fonds SACD Théâtre [↗](#)
- Fonds de création lyrique (FCL) [↗](#)
- Processus Cirque [↗](#)
- Résidences d'auteurs - Écrire pour la rue [↗](#)
- Fondation Beaumarchais / SACD : bourses d'écriture [↗](#)

ADAMI (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes)

Aides aux structures

- Aide pour un spectacle de musique [↗](#)
- Aide première partir musique [↗](#)
- Aide pour un spectacle de théâtre [↗](#)
- Aide pour un spectacle de danse [↗](#)

Aides artistes non associés

- Bourse / Aide première fois projet théâtre et danse : Aide directe aux artistes interprètes pour monter leur premier projet de théâtre ou de danse 

Aides artistes associés

- Bourse / Aide première fois projet théâtre et danse 
- Bourse parcours d'artiste : développement de carrière 
- Aide au projet musical global 

Il existe également des aides à la production d'un enregistrement et sa promotion.

[Portail des aides](#)

SPEDIDAM (Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes)

Diffusion du spectacle vivant

- Aide au spectacle musical 
- Aide au spectacle dramatique, chorégraphique, cirque, marionnette 
- Aide aux festivals 
- Aide au déplacement à l'international 

Création

- Aide à la création d'une bande originale pour spectacle dramatique ou chorégraphique 
- Aide à la promotion par l'image 

Il existe également des aides aux formations professionnelles des écoles.

[Portail des aides](#)

AIDES À L'EMPLOI

FONPEPS Fonds national pour l'emploi dans le spectacle

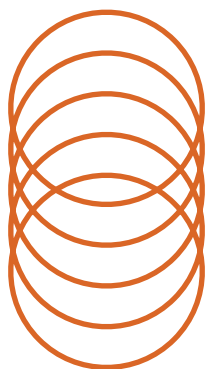
- Aide unique à l'embauche en contrat à durée déterminée ou indéterminée dans le spectacle (AESP) 
- Dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petites jauges (APAJ) 
- Aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) 
- GIP Cafés Culture : dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles cafés-cultures 
 - Fonds cafés, hôtels, restaurants
 - Fonds autres employeurs occasionnels

Jeune Théâtre National - le JTN

Aides à la production pour l'embauche de comédiens issus de 11 Ecoles Nationales Supérieures nationales, parmi lesquelles l'ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre, Lyon), l'École de la Comédie de Saint-Étienne. 

Jeune Cirque National | CNAC

C'est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle qui s'adresse aux compagnies européennes qui engagent des jeunes diplômés des 4 dernières promotions issus des 3 écoles supérieures : Le CNAC à Châlons-en-Champagne, l'Académie Fratellini à Saint-Denis et l'Esacto'Lido à Toulouse. 



FOCUS

Autres pistes de financements

Financements internationaux

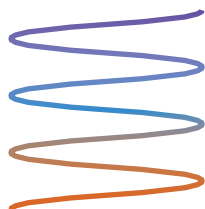
- **Les programmes d'aides de l'Institut Français** 
Outils et dispositifs d'accompagnement dédiés aux créateurs, professionnels et entreprises des secteurs culturels et créatifs, en France comme à l'international, ainsi qu'à l'ensemble du réseau culturel français à travers le monde.
- **Guides de financement de la mobilité d'On The Move** 
Plus de 60 guides de financement de la mobilité nationale et régionale, plus de 2 000 subventions, bourses, résidences et autres opportunités pour concrétiser son projet de mobilité.

Financements européens

- Fiche Mémo d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant consacrée aux financements européens 
- Le programme LEADER et la carte des GAL 
- Les contacts des différents GAL 

Fondations

- Fiche Mémo d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant consacrée aux financements privés 
- Sélection de fondations pour les projets culturels par Opale 
- Guide des fondations privées en France par On the Move 



Appels à projets *Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant*

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant met en ligne de nombreux appels à projets, vous pouvez les retrouver au fil de leur publication :

<https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr>
